



<https://www.agenda-2030.fr/>



Lieu : Pays de la Loire

Descriptif de l'action

Initié en 2017, le dispositif **Eco-défis** valorise les artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. L'objectif est de faire un état des lieux des pratiques environnementales de l'entreprise, d'engager l'artisan dans une boucle d'amélioration continue et ainsi de le faire changer ses pratiques.

Pour devenir Eco Défis l'entreprise doit choisir 3 nouveaux défis dans 2 thématiques différentes parmi les sept proposées : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal & durable

Eco Défis est attribué pour une année. Si l'entreprise souhaite **renouveler le label à N+1, N+2...** elle devra choisir **1 nouveau défi supplémentaire** chaque année.

Le label Eco Défis, au-delà d'être un avantage concurrentiel, permet à terme à l'entreprise de :

- Maîtriser ses coûts ;
- Valoriser son image auprès de sa clientèle ;
- Agir et s'engager pour son territoire ;
- Affirmer sa notoriété locale ;
- Intégrer la protection de l'environnement à son métier.

Le label est attribué par un **comité d'attribution** régional composé de :

- Membres permanents : Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire animateur régional et ADEME ;
- Membres associés en fonction des dossiers présentés : CMA délégation (technicien présentant le dossier), collectivités territoriales impliquées...

Cibles : Entreprises artisanales.

Bilan

- Démarrage de l'action auprès des entreprises : 2^{ème} trimestre 2017 ;
- 254 diagnostics réalisés au 31/01/2019 ;
- 91 labellisés au 31/10/2018 ;

- Plus de 95 % des entreprises ont renouvelé le label à N+1 ;
- Promotion d'Eco Défis lors de la soirée de remise des trophées, lors de conférences de presse dans les entreprises... ;
- 1^{er} club d'entreprises Eco Défis en Vendée.

Contacts :

Cécile DANIEL

- Coordinatrice du Pôle Développement Durable
- cdaniel@artisanatpaysdelaloire.fr
- Tel : 02 51 13 31 43



Version d'avril 2019